



2022



BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter ce nouveau bulletin. Celui-ci va vous permettre d'être informés des actualités de votre commune, et des services auxquels vous pouvez accéder au niveau communal et intercommunal.

En 2022, les technologies numériques sont de plus en plus présentes dans notre quotidien. La fibre a été déployée sur la commune. La Maison France Services s'installe dans les locaux de la Poste à Saint Calais, et ce pour vous permettre un accès aux différentes administrations. (Impôts, Carsat, etc...). Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de l'outil informatique, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie pour bénéficier d'un accompagnement gratuit avec un conseiller numérique.

Les épisodes caniculaires de cette année nous rappellent également la nécessité du souci écologique. Ainsi, nous réaliserons en 2023 des économies d'énergie au travers du renouvellement de l'éclairage public en éclairage LED. La chaudière fuel de l'école sera remplacée par une pompe à chaleur. Nous avons tenu à maintenir les décorations de Noël, avec, en contrepartie, la suppression ponctuelle de l'ampoule correspondante sur le poteau d'éclairage.

Nous souhaitons poursuivre le développement de notre commune en facilitant l'installation de nouveaux arrivants au travers d'un projet de nouveau lotissement.

Ce bulletin est également l'occasion de dévoiler le logo choisi par le conseil municipal (ci-contre) : ce nouveau visuel s'inspire du monument central de notre commune, visible depuis les environs.



Je termine en remerciant l'équipe municipale et les agents communaux pour leur travail et leur dévouement.

Bonne année 2023

Philippe LEBERT, Maire

Nous vous invitons le
Samedi 07 janvier 2023 à 16H
à la salle polyvalente
pour la présentation des vœux et le pot de l'amitié.

VIE COMMUNALE

Mairie

16 rue Henri Menant
72310 La Chapelle Huon
Tél: 02.43.35.34.03
Fax: 02.43.35.54.35
Adresse électronique : mairie.chapellehuon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Mardi : 8H00 - 13H00 / 13H30 - 17H30
Jeudi : 13H30 - 17H30
Vendredi : 8H00 - 15H30

Pour les actualités de la commune vous pouvez nous retrouver sur IntraMuros et Facebook

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



LE PERSONNEL COMMUNAL

Service Technique :

Stéphane HODELIN, Agent technique polyvalent
SIMON Patrick, Agent technique (en contrat aidé du 03/01/2022 au 13/11/2022)

Service Cantine, Nettoyage, Garderie :

Françoise PELTIER, Agent de restauration scolaire et garderie
Véronique BENARD, Agent de restauration scolaire, garderie et nettoyage des locaux
(qui est mise à disposition par la commune de Vancé)
Nathalie DESTRÉE, Aide aux repas du midi

Service Ecole et Garderie :

Valérie PAINEAU, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Ilona HAUDEBOURG, Service civique jusqu'en juin 2023

Service Mairie :

Pauline ARNAUD, Secrétaire de mairie
David LERIVEREND, remplaçant temporaire de Pauline pendant son congé maternité

Bienvenue aux nouveaux habitants



A votre arrivée, pensez à nous rendre visite en mairie afin que nous puissions faire connaissance et nous indiquer la composition de votre famille. Nous en profiterons pour vous donner quelques informations sur la vie de notre commune !

VOS SERVICES

LOCATION DE LA SALLE SANS CUISINE :

| | SANS VAISSELLE |
|-------------------|----------------|
| 1 JOUR | 150 € |
| 2 JOURS | 250 € |
| VIN D'HONNEUR | 50 € |
| CONFERENCE | 80 € |
| SALON, EXPOSITION | 80 € |
| CAUTION | 300 € |
| CHEQUE MENAGE | 50 € |



ASSAINISSEMENT :

Les tarifs de l'eau assainie (abonnement et consommation) sont fixés par l'entreprise SUEZ.

Ces tarifs ont été majorés : part de la commune pour la collecte et le traitement des eaux usées à savoir, **0,50 € / m³** au 1^{er} avril 2020.



RESTAURATION SCOLAIRE :

3,10 € par repas,

Les menus sont confectionnés par les agents de restauration et cuisinés sur place. Depuis le 1^{er} septembre, une convention de portage de repas nous lie avec la commune de Vancé et nous sommes devenus cuisine centrale. Vous pouvez retrouver les menus sur l'application intramuros.

GARDERIE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : accueil de **7h30 à 8h30** et de **16h à 18h** (gratuite)

Le mercredi matin la garderie est ouverte de **7h45 à 12h15**.

Elle est réservée aux enfants de plus de 4 ans, dont les **parents travaillent tous les deux et qui n'ont aucun autre moyen de garde**.

Le coût pour la matinée est un forfait de **5,00 € par enfant**.



CIMETIÈRE :

| | DURÉE | PRIX |
|--|--------|-------|
| Concession | 30 ans | 80 € |
| Concession | 50 ans | 120 € |
| Columbarium | 30 ans | 500 € |
| Caveau urne | 30 ans | 270 € |
| Taxe de dispersion des cendres au puits du souvenir (plaque nominative comprise) | | 25 € |

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**Urgences : SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 –
CENTRE ANTI POISON 04 72 11 69 11
Depuis le portable le 112**



**UN DÉFIBRILLATEUR (DAE) EST INSTALLÉ SUR LA COMMUNE, IL
SE TROUVE AU NIVEAU DU MUR DES TOILETTES PUBLIQUES
PLACE DE L'ÉGLISE**

FORMALITÉS www.service-public.fr



- ❖ **Acte de naissance** : (Extrait ou copie intégrale) gratuit.

A la Mairie du lieu de naissance. Indiquer : nom, prénoms, date de naissance, une copie de la carte d'identité, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Pour les Français nés à l'étranger : www.diplomatie.gouv.fr

Ministère des Affaires Étrangères – Service Central de l'État Civil – 11 rue de La Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09

- ❖ **Acte de mariage** : (Extrait ou copie intégrale) gratuit

A la Mairie du lieu de mariage. Indiquer : Nom, prénoms, date du mariage, une copie de la carte d'identité, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

- ❖ **Acte de décès** : (Extrait ou copie intégrale) gratuit.

A la Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt. Indiquer : Nom, prénoms, date du décès et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

- ❖ **Duplicata du livret de famille** : gratuit à la mairie du domicile.

❖ **PACS** Prise de renseignements : Par mail, par téléphone ou au guichet de la mairie
Constitution du dossier : Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa n°15725*02),
Convention de PACS (cerfa 15726*02), Actes de naissance de moins de 3 mois, Pièces
particulières pour les étrangers.



- ❖ **Légalisation de signature** : gratuit

A la Mairie du domicile : Signature à apposer à la Mairie, présenter la carte d'identité.

❖ **Inscription sur les listes électorales** : Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut réaliser cette démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour d'élection.

Pour réaliser cette démarche vous pouvez soit utiliser le téléservice du site service public, soit vous présenter en mairie.



- ❖ **Recensement militaire** :

Vous êtes né(e) Français(e) et vous avez 16 ans, vous devez vous faire recenser avant la fin du 3^{ème} mois qui suit votre anniversaire.

Rendez-vous à la mairie de votre domicile qui vous aidera dans vos démarches, avec votre pièce d'identité ou votre passeport ainsi que votre livret de famille.

Vos démarches en ligne EXCLUSIVEMENT :

Carte d'identité ou passeport

Permis de conduire

Carte grise

➔ <https://ants.gouv.fr>



L'ACCES AU SITE
GOUVERNEMENTAL EST 100 %
GRATUIT



Et si vous n'êtes pas à l'aise avec les outils informatiques.....

NOUVEAU SERVICE

Un conseiller numérique vous accompagne

Inscrivez-vous auprès de la
MAIRIE DE LA CHAPELLE HUON

Gratuit pour tous

Pensez à venir avec
votre propre matériel

Maîtriser vos démarches en ligne

Envoyer et recevoir des mails

Naviguer sur Internet

Utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone

Sur RDV
02.43.35.34.03



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayne
et de l'Anille

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :



Le PLUi réglemente la constructibilité.

Il suffit de le consulter pour connaître les règles applicables à un projet.

Vous pouvez consulter les pièces du PLUi en mairie ou en vous connectant sur le site suivant :

<https://www.cc-vba/plui/>

Pour vos démarches d'urbanisme, pensez à la dématérialisation



A partir du 1^{er} janvier 2022, les dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, CUa, CUb ...) pourront être déposés en ligne, il faudra se connecter sur le site suivant : <https://sve.sirap.fr>



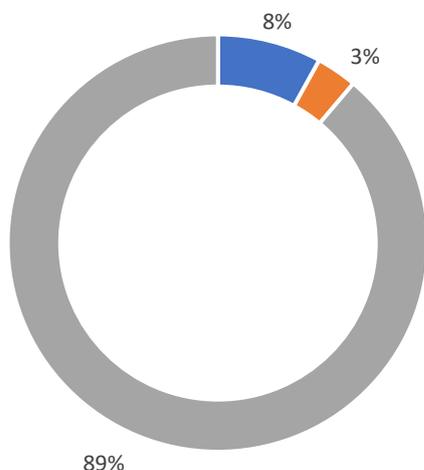
Depuis 2022, les dossiers sont désormais instruits par Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (25 Rue Jean Courtois, 72403 La Ferté-Bernard).

La déclaration préalable et le permis de construire sont deux autorisations urbanistiques obligatoires **en cas de rénovation ou d'extension importante d'une maison** existante ou à construire. Le permis de construire et la déclaration préalable de travaux visent tous deux à **vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.**

BUDGET 2022

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

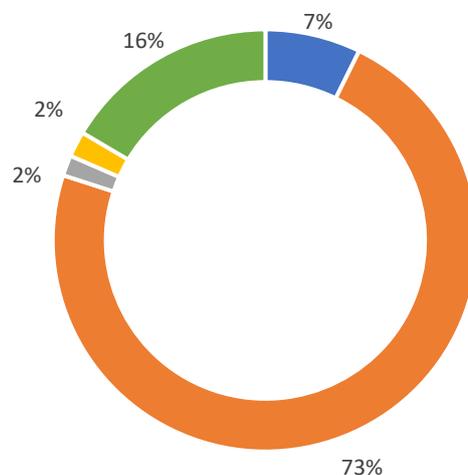
Montant total : 254 932 €



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles

RECETTES D'INVESTISSEMENT

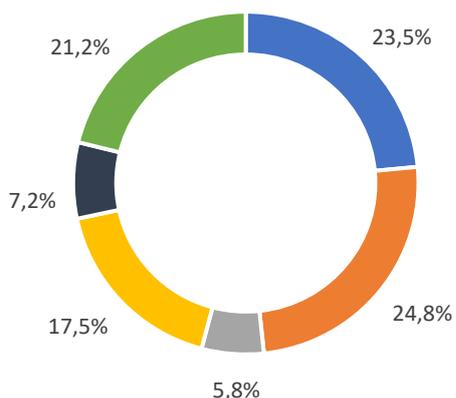
Montant total = 254 932 €



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

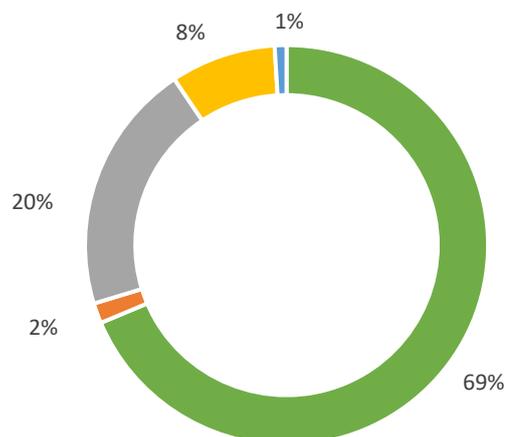
Montant total : 1 058 312 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Virement à la section d'investissement
- Autres charges de gestion courante / Charges financières
- Charges exceptionnelles / Dépenses imprévues

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 1 058 312 €



- Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante

Taxe foncière bâtie : 33.90 %
 Taxe foncière non bâtie : 30.28 %

LES COMMISSIONS COMMUNALES

1 – TRAVAUX :

JANVIER Tony, LAMBRON Philippe, LASFONT Nicolas, BRANJONNEAU Thierry, BORDEAU Christian

2 – VOIRIE et ACCESSIBILITÉ :

BORDEAU Christian, HERPIN Mathieu, LEVILLAIN David, LASFONT Nicolas, JANVIER Tony, BRANJONNEAU Thierry

3 – CANTINE :

PILATRE Christelle, GRIGNON Paméla, DAVID Sandrine, SALMON Kathy, HERPIN Mathieu

4 – ÉCOLE :

PILATRE Christelle- HERPIN Mathieu - LASFONT Nicolas- DAVID Sandrine- LEBERT Vanessa- BELLANGER Aude

5 – BULLETIN MUNICIPAL :

PILATRE Christelle, GRIGNON Paméla, SALMON Kathy, AUVRAY Claudie, GUERINEAU Sylvie, DAVID Sandrine

6 – CIMETIERE :

BORDEAU Christian, BRANJONNEAU Thierry, NOLIERE Pascal, AUVRAY Claudie

7 – COMITÉ DE JUMELAGE :

LEBERT Philippe, JANVIER Tony

8 – FLEURISSEMENT :

AUVRAY Claudie, DAVID Sandrine, BRANJONNEAU Thierry

9 – FINANCES :

JANVIER Tony, PILATRE Christelle, DAVID Sandrine, LASFONT Nicolas, GUERINEAU Sylvie, HERPIN Mathieu

10 – CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

2 personnes du conseil 1 titulaire /1 suppléant : GUERINEAU Sylvie/ BRANJONNEAU Thierry

2 personnes Représentant du Préfet 1 titulaire/1 suppléant : BONNEFOY Bernard /BELLANGER Joceline

2 personnes Représentant du TGI 1 titulaire/1 suppléant : MEINSER Marie-Jeane / TASSIN Jean-François

11 – RGPD (Règlement général sur la protection des données) :

JANVIER Tony

12 -FETES ET CEREMONIES :

PILATRE Christelle, DAVID Sandrine, GRIGNON Paméla, SALMON Kathy, LEVILLAIN David

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS 2022

CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT

Le budget annexe est clôturé dès lors que l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock. Lorsqu'a lieu la clôture d'un budget annexe de lotissement, il reste un solde d'emprunt à rembourser, il est également reversé au budget principal (puisque'il n'y aura plus dans le budget annexe de recette susceptible de le financer).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la convention passée avec le Conseil Général dans le cadre de l'assistance technique « Assainissement collectif », arrive à échéance et propose de la renouveler pour une durée de 2 ans (2022-2024).

La convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre via le SATESE de la mission d'assistance technique en assainissement collectif que le Conseil Général propose d'apporter aux collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du code général des collectivités territoriales, telles que prévues à l'article R3232-1-1 du CGCT.

La participation financière de la collectivité est déterminée par délibération du Conseil Départemental en fonction du coût réel du SATESE.

Le coût facturé aux communes est fixé à **0,41 euros par habitant** sur la base de la population Insee totale de la commune issue du fichier DGF de l'année N-1.

Un montant plancher de 100 € a été établi par station, afin de tenir compte du coût d'une analyse.

Un montant plafond de 1 500 € a également été fixé pour les unités les plus importantes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif avec le département de la Sarthe représenté par Monsieur Dominique le MENER Président du Conseil général, en vertu de la délibération permanente du 17 décembre 2021.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONFIAIT L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AU SERVICE URBANISME COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 28 janvier 2021 et exécutoire le 4 mars 2021 ;

Considérant le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2015 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de confier l'instruction technique à un service composé d'agents spécialisés en droit des sols ;

Considérant que l'autorité décisionnaire demeure le maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De confier au service commun de la CCHS l'instruction des actes d'urbanisme ;
- D'autoriser le maire à signer la convention annexée à la délibération.

TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de logements sont vacants sur la commune et que le Conseil Municipal peut, par délibération, faire appliquer une taxe d'habitation sur les logements vacants. La perception de cette taxe pourra en effet permettre de financer certains projets sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} janvier 2023.

CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur reconditionné datant de 2012 ne fonctionne plus parfaitement. Nous avons donc demandé des devis pour du matériel soit en location, soit en achat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité, l'offre en location de l'entreprise TOUILLER pour un montant de 108 € TTC (livraison et installation), auquel s'ajoute un contrat de maintenance facturé à la copie.

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

PARTICIPATION EMPLOYEUR MAINTIEN DE SALAIRE MNT

Considérant la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance et santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- **DE PARTICIPER** à compter du 1er juin 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- **DE VERSER** une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, d'un montant brut de 15€, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RÉSEAUX ET INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 2022

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2022, selon le barème suivant :

| | |
|--|--------|
| Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année | 2022 |
| ARTERES* (km) Aérien | 14,613 |
| ARTERES* (km) Souterrain | 3,404 |
| INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoires techniques) | 0,50 |
| ARTERES * (en €) | |
| AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (en m2) | 28,43 |
| Souterrain (€) | 42,64 |
| Aérien (€) | 56,85 |

- Le Conseil Municipal **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE SORTIE DE SECOURS A L'ECOLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'alerte incendie le vendredi 13 mai en lien avec les sapeurs-pompiers de Bessé sur Braye, nous nous sommes rendus compte que la sortie de secours n'était pas adaptée. La solution serait d'installer une porte dans le grillage donnant sur l'aire de jeux pour mettre les enfants en sécurité si incendie dans l'enceinte de l'école.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir le devis de la société LAMBERT pour un montant de 1 890,43 HT soit 2 268,52 € TTC.

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

SERVICE CIVIQUE-DEMANDE D'AGRÉMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-DE METTRE EN PLACE le dispositif du service civique au sein de la collectivité (service école) à compter du 01^{er} septembre 2022 au 08 juillet 2023 pour un jeune.

-D'AUTORISER le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

-D'AUTORISER le maire à signer le contrat d'engagement de service avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

-D'AUTORISER le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

LAGUNAGE

Remise en état des pieux à la lagune : nous avons reçu la facture de la société TTM d'un montant de 687 € et également les factures de la Scierie de la Couarde pour la fourniture des piquets de 789,36 € et 763,39 €.

Montant total 2239,75 € TTC

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

Le maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet de la Commune de La Chapelle-Huon,
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes,
La Commune de la Chapelle-Huon afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,
Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions :

Publicité par affichage : Tableau d'affichage de la mairie ;
Publicité par publication papier aux services préfectoraux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide **d'ADOPTER** la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de lutter activement contre les frelons asiatiques.

En effet, sur le domaine public les nids sont systématiquement détruits. L'intervention est relativement coûteuse, en fonction de la nécessité ou non, d'utiliser une nacelle pour atteindre les nids accrochés dans les arbres.

Pour des raisons évidentes de coût, les nids situés sur le domaine privé ne sont pas toujours détruits. Or, lutter collectivement contre le frelon asiatique est indispensable pour enrayer son expansion rapide.
La Commune de la Chapelle-Huon souhaite donc mettre en place un dispositif de destruction sur l'ensemble de son territoire pour que cette lutte ne se limite pas au domaine public, en prenant à sa charge le montant de la prestation de la destruction des nids situés sur les terrains privés avec l'autorisation de leurs propriétaires

La destruction du nid sera effectuée après constatation faite par un agent des services techniques ou par le maire/adjoint. La mairie mandatera alors une entreprise habilitée pour la destruction de ce type de nid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la prise en charge totale du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal.
- Dit que cette prise en charge est conditionnée au fait que la commune ait identifié le nid de frelons asiatiques après accord des services techniques ou maire/adjoints, qui mandateront l'entreprise habilitée.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE

La commune de La Chapelle Huon souffre d'un déficit de couverture en téléphonie mobile. A ce titre la commune est inscrite sur la liste nationale pour traiter les zones blanches. Il sera nécessaire d'implanter un pylône.

Réalisations 2022

Achat de terrains incluant une maison pour un futur lotissement.

Le terrain a été borné pour permettre l'entrée du lotissement.

La maison est peut-être une opportunité pour un projet MAM.



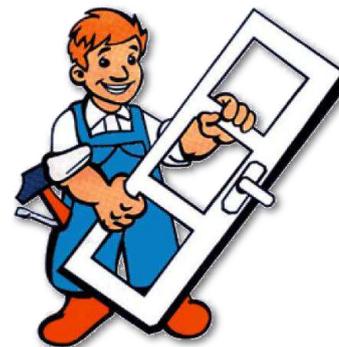
Mise en place d'un portillon dans la clôture de l'école pour un accès au city



Projets 2023

Remplacement des menuiseries bois
de la mairie et de l'école

Devis d'un montant de 9 195,13 € HT



Rénovation de l'éclairage public en LED dans le
bourg de la commune



Coût total (estimé) des travaux 38 000 € HT

Subvention possible du Département : 20 000 €

Subvention de l'Etat : 7 600 €

Reste à charge pour la commune : 10 400 €

Remplacement chaudière fuel de l'école par un système
pompe à chaleur

Devis en cours

Achat et installation de cuves de récupération d'eau
de pluie (2 x 10 000 litres)

Coût estimé des travaux : 7 000 € HT

ÉTAT-CIVIL

Naissances

CÔME Juliana , le 12 Janvier 2022
DODIER Zack, le 15 Janvier 2022
DELARUE REFFAY Éléana, le 18 Février 2022
BILLET DELEFOSSE Milo, le 10 Juillet 2022
HERPIN COTONÉA Lylio, le 16 Juillet 2022
GIRARD Alba, le 26 Juillet 2022



Mariage

GUILLOT Jean-Jacques et ESCUDE Isabelle, le 29 Avril 2022

Décès

CANY Lucette, le 03 Mai 2022
SALLIER Rolande, le 07 Mai 2022
MAUDIÈRE Annette, le 10 Mai 2022
DESOEUVRE Dominique, le 12 Mai 2022
MONTET Christian, le 27 Mai 2022
BARRÉ Ginette, le 16 Juillet 2022
TOUET Julien, le 13 Mai 2022



ECOLE PUBLIQUE « ROBERT DESHAYES »



Fonctionnement

Les 40 élèves sont répartis dans deux classes de quatre niveaux chacune :

- Classe de PS-MS-GS-CP avec Madame Stéphanie MARSOLLIER, également directrice, secondée par Madame Valérie PAINEAU, ATSEM.

Cette classe fonctionne en partie sous forme d'ateliers d'inspiration Montessori.

Cette pédagogie favorise l'autonomie et la confiance en soi, tout en permettant à l'enfant d'évoluer à son propre rythme.



« Libérez le potentiel de
l'enfant et vous
transformerez le monde
avec lui »

Maria MONTESSORI



- Classe de CE1-CE2-CM1-CM2 avec Madame Laëtitia ROBERT



L'anglais est enseigné dès la maternelle avec, notamment, la méthode Kokoro, primée au concours Lépine de l'innovation pédagogique.

Pour les enfants nés en 2020, une période d'adaptation est possible en classe de TPS en cours d'année.

L'école bénéficie d'un service de garderie périscolaire gratuit dont les horaires sont les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h00

Mercredi (forfait de 5 €/enfant) : de 7h45 à 12h15

Le service de restauration scolaire propose une cuisine « faite maison » avec des produits de saison.

Equipements

L'école est équipée de plusieurs postes informatiques dans chaque classe, de tablettes tactiles et de tableaux numériques.



Les élèves ont accès au City Stade communal pendant les récréations et les séances de sport.

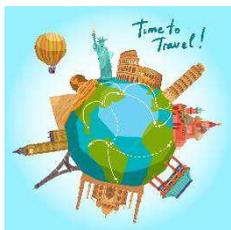
Et, comme chaque année, les élèves de la GS au CE2, bénéficieront au printemps d'un cycle piscine.

L'école est affiliée à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), ce qui permet l'emprunt régulier de matériel et la participation à des rencontres sportives.



La labellisation « Génération 2024 » est en cours. Cela permettra, outre la dotation de matériel, de développer des projets avec des clubs sportifs et de participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.

2022-2023 : fil conducteur et projets



Cette année, les deux classes font un tour du monde virtuel et différentes escales sur chaque continent.

Dans ce cadre, les élèves participeront en février à un spectacle interactif sur les différentes cultures et langues du monde.

Un « English Day » sera également organisé cet hiver.

La classe des CE-CM a participé le 18 octobre dernier à la dictée nationale d'ELA (association de lutte contre les leucodystrophies). C'est Monsieur Eric MARTINEAU, député de la circonscription, qui est venu en faire la lecture.

A cette occasion, les élèves ont été invités à venir visiter l'Assemblée nationale au cours de l'année scolaire.



L'école est également inscrite au projet scientifique « Les petits scientonautes » qui a cette année pour thème l'électricité. C'est une façon originale d'enseigner les sciences de manière active avec l'accès à une exposition itinérante et à des ateliers dirigés (automne 2022) ainsi qu'un soutien à l'élaboration d'un projet en classe (présentation publique hiver 2023).

Grâce au partenariat avec la gendarmerie, la classe de CE-CM bénéficiera du dispositif national de prévention « Permis piéton » et « Permis Internet ».

La liaison école-collège, avec également les écoles de La Chapelle Gaugain, Bessé-sur-Braye et le collège de Courtanvaux, permettra aux élèves de participer à plusieurs journées de rencontre (sport, rallye maths, défis sciences, rallye lecture).

Et d'autres projets, encore en cours de réflexion ou réalisation, viendront ponctuer cette année scolaire.

Financement du matériel, des projets et sorties

- La municipalité finance l'achat du mobilier, du matériel bureautique et pédagogique, des fournitures, des manuels et fichiers, en plus de l'entretien des locaux.

Merci à elle pour son soutien sans faille.

- La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille prend en charge le financement du matériel informatique et numérique. L'école a pu bénéficier au printemps 2022 d'un « Plan numérique », ce qui a permis d'équiper l'école d'un deuxième tableau numérique, de PC portables et de tablettes.

Merci aux élus pour cette dotation.

- L'association des parents d'élèves « Cour de récré » qui finance les sorties scolaires, les spectacles et les transports ainsi que les cadeaux de Noël et de fin d'année des enfants. C'est grâce à toutes les manifestations organisées tout au long de l'année (brocante, arbre de Noël, carnaval, kermesse...).

Un grand merci pour son implication et son dynamisme.

- La coopérative scolaire qui permet l'achat de petit matériel ou frais d'inscription dans le cadre des projets pédagogiques de l'année (livres, arts plastiques, sciences...) en organisant différentes ventes (chocolats, brioches et gâteaux...).
- Des donations (pouvant donner droit à réduction fiscale) ont permis en 2022 d'acheter de nouveaux vélos et du matériel de classe.

Dates à retenir

15 avril 2023 : benne à ferraille

17 juin 2023 : kermesse

17 septembre 2023 : brocante

Coordonnées et horaires

ECOLE ROBERT DESHAYES
11 Rue Robert Poupin
72310 LA CHAPELLE HUON

02.43.35.12.29

ce.0720089f@ac-nantes.fr

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

De 8h45 à 12h00 (accueil dès 8h35)

De 13h30 à 16h15 (accueil dès 13h20)



Nous tenons à remercier sincèrement les bénévoles du dispositif « Aide aux devoirs »

Claudie Auvray
Nicole Desoeuvre
Monique Janvier
Liliane Lebert
Elisabeth Prenant

Régine Deshayes
Nathalie Destrée
Odette Jeulin
Marie-Jeane Meinser
Micheline Subileau

UN PEU DE CIVISME :

Pour continuer de bien vivre à la Chapelle-Huon,

Je circule lentement dans le village surtout aux abords de l'école,

Je stationne mon véhicule sans gêner personne,

Je respecte la propreté des espaces communs,

Je ne dépose pas mes déchets et bouteilles à côté du container prévu à cet effet,

Je bricole, je jardine, je tonds ma pelouse uniquement les jours autorisés (de 8h30 à 19h30 les jours ouvrables, samedi de 9h00 à 19h00, dimanche et jours fériés de 10h00 à 16h00)

(Arrêté préfectoral n°960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage),

Si je dois effectuer des travaux ou fêter un évènement, je préviens mes voisins et fais mon possible pour modérer les nuisances,

Je reste courtois dans mes relations avec le voisinage et dans mes rapports avec la municipalité,

Je ne fais pas de feu en dehors des périodes autorisées,

Je ne laisse pas mes animaux divaguer sur la voie publique.



Rappel pour le nettoyage des trottoirs :

Suite aux nouvelles normes imposées (arrêté n°004-14 du 9 janvier 2014), la commune nettoie les trottoirs à l'aide d'un désherbeur thermique, sauf en limite de propriété pour des raisons de sécurité.

De ce fait, ce désherbage restera à la charge des riverains.

Pour rappel : en cas de neige ou de verglas, le nettoyage de son trottoir est à la charge de chaque riverain pour la sécurité des usagers.



Déjections canines :

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants.

Les propriétaires de chien, sont tenus de procéder immédiatement par tous moyens appropriés au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal (l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe).

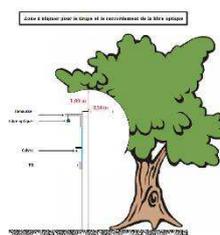
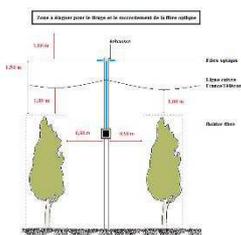
Dépôts sauvages d'ordures ménagères :

Malheureusement nous constatons encore des dépôts sauvages récurrents d'ordures ménagères sur la commune.

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont passibles de contravention de 5^{ème} classe d'un montant de 1 500 €, montant qui peut être porté à 3 000 € en cas de récidive (article 131-13).



Nettoyage des haies pour la fibre optique :



NOS ARTISANS ET COMMERÇANTS



Entre Le Mans et Vendôme
Salle de réception atypique d'une capacité maximale de 180 personnes



Chambre nuptiale - Hébergements
Barnum extérieur





Gîte de la Gare - La Chapelle-Huon 72
02.43.35.58.66 - contact@gite-la-gare-sarthe.fr - www.gite-la-gare-sarthe.fr

Poissonnerie ambulante :
David Gautier se déplace sur notre commune chaque vendredi de 10h à 10h30 place de l'église.



Épicerie / Dépôt de pains :
L'épicerie est ouverte du mardi au dimanche
Dépôt de pain du mardi au dimanche à partir de 9h00
(Livré par la boulangerie l'Arbre à pain de Saint-Calais)



Les CHARPENTES de la COUARDE



COUVERTURE
RAMONAGE
OSSATURE BOIS
MENUISERIE

CHARPENTES TOUS STYLES
ISOLATION
AMÉNAGEMENT DE COMBLES

37, rue du Val de Braye - 72310 BESSÉ-SUR-BRAYE
Tél. 02 43 35 19 97 - Port. 06 70 03 57 01
E-mail : charp.couarde@wanadoo.fr

SCIERIE DE LA COUARDE

TOUS VOS PRODUITS BOIS ÉLABORÉS

- Produits sciés, façonnés ou rabotés
- Sciage à façon
- Bois de pays
- Spécialité douglas & chêne
- Plots reconstitués
- Poutres, chevrons (toutes sections)
- Avivés (toutes épaisseurs)
- Pieux, piquets et lisses de clôtures, etc.

Tél. 02 43 35 10 11
Fax : 02 43 35 72 36 - E-mail : scierie.couarde@orange.fr
La Scierie de la Couarde - 72310 LA CHAPELLE-HUON
D303 - entre Bessé-sur-Braye et St-Calais
Ouvert toute l'année, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Repassage à mon domicile

Ruelle Odile

Adresse :
La Cousinière
72310 La Chapelle Huon
Tél : 02.43.35.35.07



SARL PAINÉAU PLOMBERIE

CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ
DÉPANNAGE

06 48 85 07 29
paineau.morgan@outlook.fr



« La Coupelière » - 72310 LA CHAPELLE-HUON

TRIAGE ET TRAITEMENT DE SEMENCES A LA FERME
30 ans d'expérience au service des agriculteurs

3 MACHINES autonomes et performantes
entre 7 et 11 T/heure

- Autonomie électrique
- Qualité de triage
- Injection directe des produits
- Conditionnement en big-bag ou vrac
- Calcul du PMG

SAS PELLETIER - LA CHAPELLE-HUON
02.43.35.58.66 - pelletier.agriservices@gmail.com




FERME DE LA HAUTE BARRE

Vente directe de viande de porc
BOEUF et VEAU BIO

Bruno et Joceline BELLANGER
La Haute Barre
72310 LA CHAPELLE HUON

Tél: 02.43.35.58.17 Portable: 06.78.19.34.36
fermedelahautebarre@gmail.com




Cidrierie et Distillerie Pelletier
La Chapelle-Huon - 72

Cidre doux et brut, Confit de Cidre
Jus de Pomme, Pomme-Poire, Pomme-Coing,
Pétillant du Verger, Vinaigre, Apéropom,

Eaux de vie et liqueurs Paniers garnis

Boutique à la ferme : mercredi et samedi 10h/12h





distilleriepelletier@outlook.fr
02.43.35.58.66
www.cidrieriedistilleriepelletiersarthe.com

MALLET Damien
destructions de nuisibles

Frelons européens - Frelons asiatiques - Guêpes et autres.

0674949871
damienmallet@hotmail.fr





VIE ASSOCIATIVE

L'année scolaire 2022-2023 a débuté pour nos enfants de l'Ecole de la Chapelle Huon et l'Association Cour de Recré continue de les accompagner.

Cette année, les enfants ont pu réaliser leur spectacle de Noël. Le Père Noël a remis à chaque enfant un cadeau individuel offert par l'association.



La fête de l'école a pu se dérouler sous un soleil magnifique ! Les enfants ont pu présenter un joli spectacle qu'ils avaient préparé avec beaucoup d'envie !

L'association a aussi organisé une sortie à Paris. Pour chaque enfant de l'école, l'association a pris en charge totalement le coût de la sortie. Nous sommes allés visiter le Musée des Arts Forains, la butte Montmartre et promenade à la Tour Eiffel.



Pour finir, l'association a participé aux frais de transport pour la visite du zoo de la Flèche ainsi que la visite de la caserne des pompiers de Bessé sur Braye.

Ces actions ont été financées grâce aux bénéfices de nos manifestations (vide grenier par exemple), au soutien de la commune de la Chapelle Huon, des commerçants, des entreprises, et grâce à la participation active des parents d'élèves de notre école.

A noter que la journée « collecte de ferraille » sera le samedi 15 avril 2023. (pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter – **en cas de volumes conséquents à collecter, merci de contacter la mairie**)

Actuellement, le bureau se compose ainsi :

| | |
|-----------------------|---|
| Président : | Mr Cédric Cottereau |
| Vices Présidents : | Mr Nicolas Lasfont Mr Davy Hamedane Mr Mathieu Herpin Mr Valentin Girard |
| Trésorière | Me Aude Bellanger |
| Trésorières adjointes | Me Marion Bodinier Me Ysaline Rubillon |
| Secrétaires | Me Paméla Grignon Me Christelle Proust Me Sandrine Jeulin |



Les membres de l'association Cour de Recré et les enfants de l'école vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 !

Club de La Chapelle Huon

La reprise de l'ensemble des activités de l'année 2022 a été longue et difficile mais nous a permis malgré tout de reprendre nos activités à savoir :

- les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois
- les déjeuners dansants animés par Sandra (accordéoniste) et Annick (chanteuse) de l'orchestre Bonheur Musette dans la salle polyvalente ont eu un grand succès
- le 21 mai 2022, la paëlla a permis à 95 personnes de se retrouver et à 24 personnes de bénéficier de plats à emporter.
- le 15 octobre 2022, le pot au feu a réuni 107 personnes autour d'un déjeuner réalisé par la boucherie Joubert.

Pendant que certains occupaient la piste de danse, d'autres tapaient le carton dans la salle de service.

Les repas sont ouverts à tous les habitants de la commune.

Par ailleurs, le Club de Conflans sur Anille a organisé le 31 mai 2022 leur traditionnel 'Cochon Grillé' qui a permis à 12 personnes adhérentes du Club de se retrouver autour d'un déjeuner servi à plus de 180 personnes.

L'année 2023 devrait permettre au Club de se relancer avec les possibilités d'ouverture de loisirs proposés par la commune et notamment de réaliser en commun des projets, permettant aux habitants de se retrouver lors d'animations, de réunions, de loisirs.

Je vous rappelle que les Clubs du canton calaisien organisent diverses activités : billard, bowling, chorale, danse folklorique, loto, marche nordique, théâtre, thé dansant, repas... (voir le recueil d'activités publié par le Pays Calaisien, disponible à l'accueil de la mairie).

Je remercie la municipalité de nous avoir prêté gracieusement la salle polyvalente et son matériel pour nos activités des mercredis et l'organisation de nos repas ainsi que tous les bénévoles du Club qui ont permis de mener à bien nos missions.

Nous vous rappelons que le Club accueille tous les Capellhuonnais et Capellhonnaises de tout âge désirant participer à la vie du club : rencontre et concours de cartes, préparation de repas, proposition de voyages de 1 à 8 jours, organisation de marche, ...

Tous les membres du Conseil se joignent à moi et vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année, à vous, à votre famille et à vos proches.

Protégez-vous et portez-vous bien.

Daniel POHU
Président

Maison d'Assistants Maternelles

BABYMAM

« **BABYMAM** » est une maison regroupant **2 assistantes maternelles** située au 13 rue Lamartine à la Chapelle Huon. Elle est ouverte depuis juillet 2014.

La maison d'assistants maternelles (M.A.M) accueille de façon régulière ou occasionnelle (comme en halte garderie : rdv, sortie, sociabilisation avant l'école maternelle ... déclaration pajemploi et aide de la caf)



La Maison d'Assistants Maternelles accueille les enfants de 0 à 4 ans du lundi au vendredi .



L'association "BABYMAM" propose de multiples activités dans l'année :

- Peinture, dessin, gommettes, pâte à modeler, manipulation, éveil musical et corporel
- Motricité à la salle des fêtes de la commune tous les mardis matin
- Bébé lecteur à la médiathèque
- Des promenades et sorties sont aussi organisées toute l'année :
 - zoo Pescheray
 - visite d'une ferme
 - visite caserne des pompiers
 - chasse aux oeufs
 - fête de Noël
 - carnaval



Sur notre page facebook MAM Babymam , vous pouvez trouver les activités proposées aux enfants.



Pour toute information supplémentaire veuillez contacter :

Mme Maucourt Fabienne 06.32.82.80.33

Mme Deu Virginie 06.82.22.77.72

BABYMAM 02.44.35.13.93 / babymam@sfr.fr

Facebook : [MAM Babymam](#)



Pendant ces dernières années, nous ont quittés :

Le président Michel Paineau, la vice-présidente Alice Lhermitte et le président d'honneur André Werler. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.

En septembre 2021, un nouveau bureau a été élu.

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Président d'honneur | M. Philippe LEBERT |
| Président et Porte Drapeau | M. Bernard BONNEFOY |
| 1 ^{er} Vice-président | M. Joël TAHO |
| Secrétaire | Mme Jeanine DUBOC |
| Secrétaire adjoint | M. Thierry BRANJONNEAU |
| Trésorière | Mme Marie-Jeane MEINSER |
| Trésorière adjointe | Mme Liliane LEBERT |

Pour ce 104^{ème} anniversaire de l'Armistice, les enfants de l'école accompagnés de leurs institutrices nous ont lu une lettre chargée d'émotions.

Merci aux enfants et aux enseignantes pour l'effort de commémoration. Merci également à toutes les personnes qui ont pris part à cette cérémonie.

Le lundi 5 décembre à la Chapelle Huon, a eu lieu une cérémonie en hommage aux morts pour la France lors des combats d'Algérie, Tunisie et Maroc.

Le bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Bernard Bonnefoy

GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (GDON)

L'assemblée générale s'est tenue le 28 Mars 2022. Suite aux démissions de Monsieur Gérard Papin (Président), et de Monsieur Daniel JEULIN (Trésorier), un nouveau bureau a été élu à l'unanimité :

| | |
|------------|---------------------|
| Président | M. Emmanuel HUGER |
| Secrétaire | M. Joël DESHAYES |
| Trésorier | M. Bernard DESHAYES |

La situation financière est bonne grâce à la subvention de la mairie qui apporte un soutien financier et logistique.

En 2022, il a été capturé 118 rats et il a été régulé 31 renards.

Merci aux piégeurs pour leur travail sans lequel nous ne pourrions pas endiguer la multiplication des rats. Si vous êtes intéressés pour devenir piégeurs, nous vous accueillerons au sein de l'association avec plaisir !

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.

Le Président, Emmanuel HUGER



VIE SPORTIVE



16 sections : Athlétisme - Badminton - Basket - Cyclisme - Cyclo - Gym & March - Gym Sportive - Judo - Karaté - Musculation - Natation - Pelanque - Roller - Sport Boules - Tennis de Table - Triathlon



L'Anille Braye Omnisports Intercommunal, c'est.....en quelques lignes....

- Anille Braye Omnisports Intercommunal....ABOI
- des activités qui fonctionnent toute l'année sur Saint Calais et/ou Bessé / Braye
- 9 salariés dont 4 en CDI Temps Plein
- + de 1000 licenciés répartis dans les 16 sections sportives :

| | | | |
|--------------|----------------|-----------------|----------------|
| ATHLETISME | 06 01 72 94 15 | KARATE | 06 88 61 76 74 |
| BADMINTON | 06 87 59 65 28 | MUSCULATION | 06 43 27 82 13 |
| BASKET | 06 07 90 65 49 | NATATION | 06 48 39 77 62 |
| CYCLISME | 06 30 73 76 80 | PETANQUE | 07 82 25 81 07 |
| CYCLO | 06 29 13 09 01 | ROLLER | 06 19 92 69 40 |
| GYM & MARCH | 06 68 78 27 57 | SPORT BOULES | 06 24 73 90 58 |
| GYM SPORTIVE | 06 01 23 47 04 | TENNIS DE TABLE | 06 86 63 08 71 |
| JUDO | 06 65 75 14 06 | TRIATHLON | 06 68 59 39 75 |

→ 2 autres sections en projet : Rando-Marche et Capoeira

L'ABOI, c'est aussi des activités & des organisations de promotion de la pratique sportive pour tous... :



3, rue du Dr Ollivier - 72120 SAINT CALAIS

Tél. 02 43 63 00 54 / 06 86 77 48 91

anille.braye@wanadoo.fr

www.aboi72.com



Club de twirling bâton FFSTB
Les entraînements ont lieu au gymnase
de Bessé sur Braye

☎ 06 76 64 38 58

✉ monique-jauneau@orange.fr



L'Anille Braye FOOTBALL

L'Anille Braye Football compte environ 220 licenciés et 15 équipes.

Nous sommes également fiers d'être labellisés dans les catégories Jeunes, avec le « LABEL JEUNES ESPOIR », et pour la catégorie Féminines, avec le « LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL ». C'est le travail de tous les éducateurs, animateurs, dirigeants, arbitres, mais aussi celui des enfants et des parents qui sont régulièrement autour des terrains. N'oublions pas tous nos sponsors qui nous permettent de pouvoir continuer à œuvrer dans de bonnes conditions.

Le club compte également dans ses licenciés :



- 3 Licences Techniques
- 1 Educateur Fédéral
- 10 Animateurs de foot
- 2 Arbitres régionaux
- 1 Service civique
- 1 Apprenti BMF



Pour plus d'infos, consultez nos différents sites :

- <https://www.facebook.com/Anille-Braye-Football-1421079278137165/>

- <http://abfootball.footeo.com/>

Ou prenez contact avec Jérôme Fouquet au 07.49.76.32.80



Jouez au tennis sur les terrains extérieurs de Saint-Calais et de Bessé-sur-Braye !

➔ Différents packs adultes ou jeunes comprenant votre licence FFT

Contacts:

Thierry Brisard (Président): 06-62-18-61-72

Marinette Benard (Vice-Présidente) :

06-60-12-16-65

Jean-Charles Rioton (Encadrant):

06-29-93-95-35

Mail: anillebrayetennis@gmail.com

INTERCOMMUNALITÉ



Mesdames, Messieurs,

À peine sorties de la période Covid, nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent. L'effet cumulé de l'inflation à un très haut niveau, de l'augmentation des coûts de l'énergie, des matériaux, du point d'indice des agents territoriaux, va entraîner une hausse importante des dépenses annuelles de fonctionnement et compromettre nos capacités d'investissement.

C'est dans ce contexte géopolitique et économique incertain que les élus et personnels administratifs de notre EPCI vont s'efforcer malgré tout de mener à bien notre projet de territoire.

En partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires, par le biais du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du label Territoire d'Industries et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nous nous attachons à développer l'emploi, le tourisme, la mobilité, l'habitat, les services aux familles pour les enfants et ainsi rendre notre bassin de vie plus attractif.

Nous sommes bien sûr conscients des problèmes récurrents liés à la carence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes. Malgré tous nos efforts, je dois reconnaître que nous sommes au point mort. Nous regrettons également le départ vers d'autres lieux de la Trésorerie de Saint Calais et de la médecine du travail de Saint Calais et Dollon.

Espérons que France Services qui officie à la poste de Saint Calais depuis début 2022 rendra à toutes et à tous les services attendus par la population.

Le Département nous fait savoir qu'en 2023, toute personne le souhaitant pourra bénéficier de la fibre optique.

En conclusion, je remercie chaleureusement nos agents administratifs, techniques et petite enfance pour leur excellent travail et bien sûr l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur soutien. Au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2023.

Michel LEROY
Président de la CCVBA





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FIBRE POUR TOUS EN SARTHE !

Un choix audacieux du Département, avec le soutien des Communautés de communes, de la Région, de l'État et des fonds structurels européens.

L'objectif de rendre raccordables 100 % du territoire sarthois à fin 2022 est tenu. Plus de 40 % des Sarthois sont déjà connectés au réseau fibre. Pour bénéficier de ce service, il appartient à chacun de souscrire une offre auprès de l'opérateur de son choix. C'est cet opérateur choisi par le client final qui réalisera le raccordement entre le réseau public et l'habitation.

Le réseau déployé par Sarthe Numérique permet en effet de choisir un opérateur tout en conservant la possibilité de changer d'offre ultérieurement. Cet opérateur sera le seul interlocuteur du client durant toute la durée du contrat.

En cas d'interruption de service, le client appelle son opérateur qui doit en tout premier lieu vérifier le bon fonctionnement de ses équipements. Si l'interruption de service est due au réseau, s'est ensuite à l'opérateur du réseau fibre SartelTHD d'intervenir, pour cela il doit être impérativement sollicité par l'opérateur.

Le bon réflexe à avoir en cas de panne : Appeler son opérateur ! Car SartelTHD n'est autorisé à intervenir sur le réseau seulement que s'il est sollicité par l'opérateur du client final.

Pour plus d'informations, un site Internet est à votre disposition www.lafibrearrivechezvous.fr et un numéro vert est également disponible 0 800 800 617.

Le saviez-vous ?

En application de dispositions décidées au niveau national sous le contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes (Arcep), **dès le 1^{er} janvier 2023 les opérateurs commerciaux ne proposeront plus à leurs nouveaux clients de services ADSL.**

Dès lors, il peut être opportun, si vous n'êtes pas encore passés à la fibre optique de le faire dans les prochains mois, afin de renforcer la valeur de votre patrimoine et de faciliter une éventuelle mutation ou un changement de locataire. Le délai de raccordement est habituellement de quelques semaines, cependant pour les points les plus éloignés du territoire ce délai peut être porté à 6 mois.

Pour réaliser le raccordement entre le domaine public et l'habitation, les opérateurs utilisent les infrastructures existantes sur les propriétés privées. Après le passage du technicien de l'opérateur, s'il s'avère qu'une remise à niveau de ces infrastructures est à réaliser, le raccordement final ne pourra être effectué qu'après la prise en charge par le propriétaire de l'exécution des travaux nécessaires sur sa propriété. Mieux vaut donc solliciter sans attendre un opérateur pour le raccordement à la fibre de son habitation !



Retrouvez-nous sur notre site internet : emibscv.fr
ou sur facebook : www.facebook.com/emibscv/

Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye
Renseignements au 02 43 35 04 05

Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix
36bis rue de la Cornillère, 72120 Saint Calais
contact@emibscv.fr



Place de l'Hôtel de Ville 72120 SAINT-CALAIS
Tél. 02 43 35 82 95

56 rue des Sablons 72320 VIBRAYE
Tél. 02 43 60 76 89

Place Jean Dufournier 72310 BESSE-SUR-BRAYE
Tél. 02 43 63 09 77

contact@tourismevba.fr
www.tourismebrayeanille.fr



Tous les documents, toute l'actualité du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet

www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois :

<https://www.facebook.com/perchesarthois>

Contact : Tél. 02 43 60 72 77

Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100 - 72404 La Ferté-Bernard

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ à compter du 1^{er} septembre 2022

Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales :

FRANCE SERVICES

- Saint-Calais, La Poste 30 avenue du Général De Gaulle 72 120 Saint-Calais
(tél. : 02 43 63 49 97 / mél. : saint-calais@france-services.gouv.fr)

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

- Mamers – 13 rue aux Cordiers BP 160 72 600 Mamers

Pensez à prendre rendez-vous sur impots.gouv.fr
via la rubrique Contact et RDV ou depuis votre espace particulier

Nos services restent joignables :

POUR VOS DÉMARCHES SUR VOS FACTURES LOCALES

- Questions : -Service de Gestion Comptable de La Ferté-Bernard
Maison de l'État 7 rue Marceau CS 0020 La Ferté-Bernard cedex
(mél : sgc.lafertebernard@dgfip.finances.gouv.fr)
- Païement : sur payfip.gouv.fr (ou le site indiqué sur la facture)

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS

- Tél : **0 809 401 401** (service gratuit +prix appel) de 8h30 à 19h00
- Par **messagerie** dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- Sur impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne

Païement chez un buraliste agréé :

- Bar des sports, 48 rue Jean Jaurès BESSÉ-SUR-BRAYE
- Le Scorpio, 5 Grande Rue DOLLON
- Le Chiquito, Le Fontenoy et Le Sporting à SAINT-CALAIS
- Bar des Sports et La Parenthèse à VIBRAYE

retrouvez l'ensemble des buralistes agréés sur le site :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>



MAISON FRANCE SERVICES

La Maison France Services du territoire située dans l'enceinte de la poste de Saint Calais est ouverte depuis Février de cette année.

Depuis son ouverture ce sont 977 demandes qui ont été traitées soit près de 4 personnes par jour.

Pour toute demande de soutien concernant les administrations telles que :

- La CAF,
- Pôle Emploi,
- la CARSAT,
- l'Assurance maladie,
- la MSA,
- les finances publiques ;

Sylvie et Martine sont là pour vous aider du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00.



Les services du quotidien à côté de chez vous



• MA SITUATION DE VIE CHANGE

Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL ALF...)



• JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ

Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



• JE PRÉPARE MA RETRAITE

Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



• JE DÉCLARE MES IMPÔTS

Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



• J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS

Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



• JE FAIS VALOIR MES DROITS

Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



• JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA

Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



• JE CHERCHE UN EMPLOI

Je m'inscrit(e) en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...



Depuis 2 ans maintenant, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'aides financières* et d'un accompagnement renforcé gratuit à la réhabilitation de leur logement. C'est tout l'objet de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont le suivi-animation a été confié à l'équipe de Citémétrie, qui vous accompagnera de A à Z dans vos projets.

Propriétaires occupants, bailleurs privés, nouveaux arrivants, vous pouvez aussi en bénéficier !

Pour cela, il faut être propriétaire d'un logement construit il y a au moins 15 ans et avoir l'envie de réaliser des travaux d'amélioration. Que ce soit pour permettre le maintien à domicile en adaptant le logement au vieillissement et au handicap, pour réaliser des travaux d'économies d'énergie (chauffage, isolation...) ou encore pour réhabiliter lourdement un logement dégradé.

Pour plus d'informations, contactez l'OPAH



02 52 35 04 26

opah.vba@citemetrie.fr

Accueil du public sur RDV

- Saint Calais : Tous les jeudis de 9h00 à 12h00 à l'hôtel communautaire – 10, rue Saint Pierre
- Bessé sur Braye : 4^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 16h30 à la mairie *sur RDV uniquement*
- Vibraye : 1^{er} vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie

Mission Locale

Votre service de proximité
pour tous vos projets

Passerez
en mode
avenir!

LA MISSION LOCALE
SARTHE NORD
EN QUELQUES CHIFFRES*

Chaque année c'est...

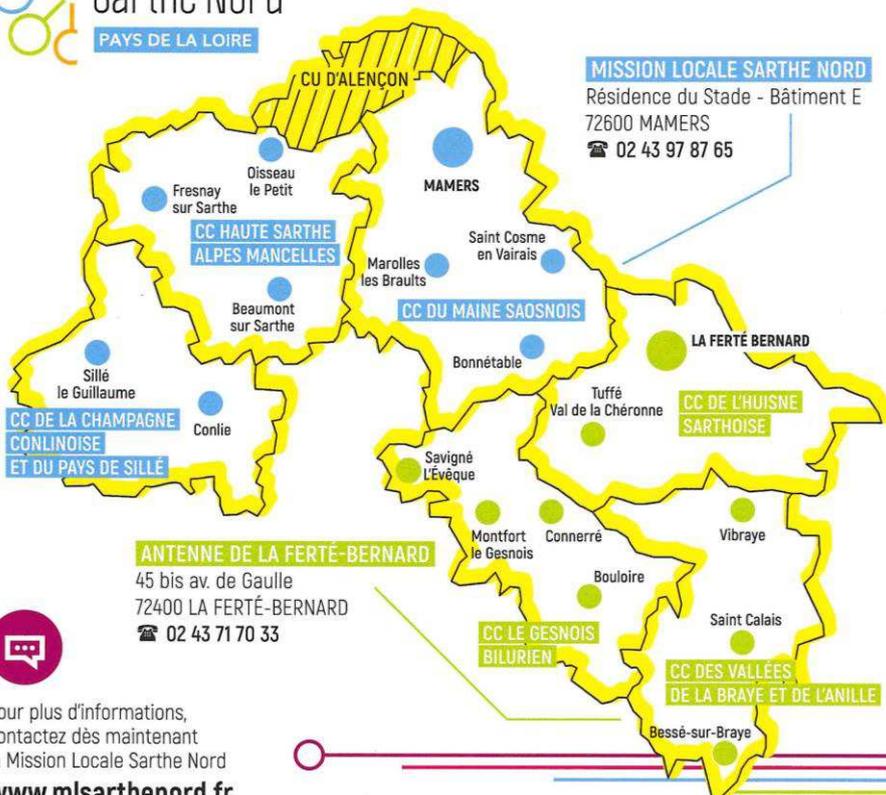
 **2072**
jeunes accompagnés

 **866**
JEUNES
ont signé au moins
un contrat de travail,
quelle qu'en soit la durée
(intérim, CDD, CDI).

 **12 547**
entretiens individuels

* Données Rapport Annuel 2021

INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Rencontrons-nous !
18 lieux de permanences

pour un accueil de proximité des jeunes de 16 à 25 ans.

BEAUMONT-SUR-SARTHE
Centre Georges Rouault
21 avenue de la Division Leclerc

BONNÉTABLE
Centre Mazagran
8 rue Mazagran

CONLIE
Centre Social Marie-Louise Souty
9 allée ML Souty

FRESNAY-SUR-SARTHE
Maison de la formation
22 avenue Victor Hugo

MAROLLES-LES-BRAULTS
CASCADE
1 place Henri Coutard

MAMERS
Mission Locale Sarthe Nord
Résidence du Stade

DISSEAU-LE-PETIT
Centre Social
15 rue des Champs Roux

SAINTE-COSME-EN-VAIRAIS
Mairie
53 bis rue Nationale

SILLÉ-LE-GUILLAUME
Communauté de communes
30 rue du Docteur Touchard

BESSE-SUR-BRAYE
Centre social
Rue des écoles

BOULOIRE
Mairie
10 rue Nationale

CONNERRE
Espace Public Numérique
48 rue de Paris

LA FERTÉ-BERNARD
Antenne Mission Locale Sarthe Nord
45 bis avenue de Gaulle

MONTFORT-LE-GESNOIS
Centre Social LARES
1 place Jeanne Moreau

SAINTE-CALAIS
Mission Locale
17 rue Fernand Poignant

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE
Hôtel de ville
112 Grande Rue

TUFFÉ
Mairie
Rue de la Mairie

VIBRAYE
Mairie
Place de l'Hôtel de ville

Pour plus d'informations,
contactez dès maintenant
la Mission Locale Sarthe Nord
www.mlsarthenord.fr



UN PEU D'ÉCOLOGIE

Lutte contre le gaspillage

Faites réparer vos appareils électriques et électroniques avec le bonus réparation !

Le bonus réparation a été lancé le 15 décembre prochain. Objectif : inciter les consommateurs à prolonger la durée d'usage de leurs équipements plutôt que d'acheter un appareil neuf en cas de panne.

Il propose un forfait compris entre 10 et 45 €, calculé selon le type d'appareil, ce qui équivaut à environ 20 % de la facture totale de réparation.

Comment s'applique le bonus ?

Vous souhaitez trouver un réparateur participant au dispositif ? Rendez-vous sur le site ecosystem.eco.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez obligatoirement faire appel à un réparateur labellisé QualiRépar

Le bonus réparation s'applique ensuite immédiatement pour le consommateur : il est déduit, de manière visible, de votre facture et le professionnel est directement remboursé par les éco-organismes.



- Baisse du chauffage dans les locaux (19°C)
- Extinction d'un éclairage sur deux
- La rénovation de l'éclairage public en LED permettra de diminuer notre empreinte carbone
- L'installation des décorations de Noël est maintenue : en contrepartie, l'éclairage correspondant sera désactivé
- Etude de l'installation d'une pompe à chaleur à l'école, à la place de la chaudière fuel

Votre commune s'engage

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr





COMMUNIQUE DE PRESSE

Sarthe, Mercredi 14 avril

« Carbocage » : Un futur plan départemental de gestion durable des haies

Une réunion s'est tenue la semaine dernière, en présence de Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du Département, Michel Dauton, Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe et Sarah Colombié, consultante innovation, climat et environnement à la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre un futur plan départemental « CARBOCAGE », avec pour objectif d'accompagner les démarches vertueuses des agriculteurs dans l'entretien de leurs haies bocagères sur notre territoire. Le Département s'inscrit totalement dans cette démarche visant à lutter contre le réchauffement climatique, par la plantation de haies bocagères.

Stocker le carbone par une gestion optimisée des haies

Le bocage, entretenu par les agriculteurs, est un puits de carbone capable de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. **Sans gestion, les haies vieillissent et se dégradent, c'est pourquoi il faut adopter une gestion dynamique et durable de la haie permettant son renouvellement** et ainsi assurer ses fonctions de production de bois, stockage du carbone, habitat pour la biodiversité (faune, flore), filtration de l'eau, limitation de l'érosion et valorisation des paysages.



Le Saviez-Vous ?

Une plantation de haies peut stocker entre 3 et 5 tonnes de carbone au kilomètre, soit 500t sur 15 ans, à l'échelle d'une exploitation !

Une politique départementale bocagère dynamique

Le Saviez-Vous ?

Entre 2015 et 2020, le Département a accompagné la création ou restauration de 97 mares, la plantation de 535 fruitiers, la plantation ou la mise en têtards de 1 482 arbres, la plantation de 3 253 plants en bosquet ainsi que 175 km linéaires de haie.



« Carbocage » : une solution innovante, fruit d'une expérimentation menée en partie en Sarthe

Le projet « Carbocage » vise à encourager une gestion durable des haies permettant de stocker du carbone, et de rendre des services associés (limitation de l'érosion, régulation de la quantité et de la qualité de l'eau, production de bois).

« Carbocage » rassemble des entreprises, des collectivités, des agriculteurs pour la valorisation du stockage du carbone à travers un marché carbone local. Chaque secteur d'activité est émetteur de gaz à effet de serre (transport, résidentiel, industrie...). Au-delà des efforts de réduction, il est important de maintenir, voire augmenter, le stock de carbone dans le sol et la biomasse. La solution étudiée dans Carbocage est de stocker le carbone par une gestion optimisée des haies.

Ce projet expérimental a été mené et financé par l'ADEME pendant 3 ans, a permis de concevoir une méthode assurant l'évaluation du stockage de carbone par les haies et propose l'expérimentation d'un marché carbone local. 3 territoires ont été le lieu des expérimentations : le Pays des Mauges (44), le Pays du Roi Morvant (56) et le Pays de la Vallée de la Sarthe (72).

Le Conseil départemental de la Sarthe va soutenir financièrement le déploiement de ce plan « Carbocage », à l'échelle du département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



SYVALORM
 Vos démarches en ligne :
www.syvalorm.fr

Le 1^{er} janvier 2024 :
Obligations réglementaires sur le tri
à la source des biodéchets*
pour tous en Europe
 Mise en œuvre de solutions de
 compostage de proximité
 (Compostage individuel et partagé)

* Les biodéchets, ce sont les déchets
 alimentaires et des autres déchets naturels
 biodégradables.

Les ordures
 ménagères sont
 constituées de 30%
 de biodéchets*.

En compostant à
 domicile cette part
 valorisable nous
 réduisons d'autant
 les tonnages
 collectés, donc les
 coûts d'élimination,
 et soulageons notre
 bac des ordures
 ménagères

Gages de réussite du
 compost :

Aérer, mélanger et
 équilibrer les apports
 secs et humides !

Je réduis ma
 poubelle et
 produis un
 engrais
 naturel



MOINS JETER en COMPOSTANT

Quels déchets composter ?

Déchets de jardin :

- ✓ Tontes
- ✓ Feuilles
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages

Composter
 permet de
 réduire ses
 ordures
 ménagères de
 30% !

Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes souples, sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas (sauf viande/poisson)

2 modèles disponibles :

- Bois : 300l (72Hx70L cm) 25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) 30 euros

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Composteurs en
 vente auprès du
SYVALORM :
 Rendez-vous sur le site
syvalorm.fr onglet :
 « j'évite les déchets ».



Siège :
 11 rue Henri Maubert
 72120 SAINT-CALAIS

Annexe :
 1 rue François Arago
 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Tél : 02 43 35 86 05

CONSIGNES DE COLLECTE

Avant la collecte :

- Déposer les bacs et sacs **la veille au soir** du jour de collecte, et bien visibles.
- Bac avec **poignée côté route** et couvercle fermé.
- **Sacs jaunes, bien triés**, à côté.

Après la collecte :

- **Reprendre rapidement le bac** après le passage du camion.
- **Tout sac refusé** pour « erreur de tri », ou sac noir déposé au sol, **doit être impérativement repris par son propriétaire** après la collecte.



Aucun sac noir en dehors du bac

RAPPEL : Les déchets abandonnés aux mauvais endroits ne sont pas collectés par les circuits de collectes habituels. Ces dépôts sauvages sont des infractions passibles d'une amende : **articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.**

Consignes de tri : sac jaune

Maintenant, tous les petits
 emballages métalliques sont valorisés

Dosettes de café, capsules, coiffes de bouchons, opercules de pots et bouteilles... sont à déposer dans les emballages recyclables !

TRI DES EMBALLAGES
 En vrac, vidés et non imbriqués



**CHEZ VOUS, TOUS
 LES EMBALLAGES
 SE TRIENT**

Tous les pots, barquettes, bouteilles, blisters, tubes, sachets et films en plastique

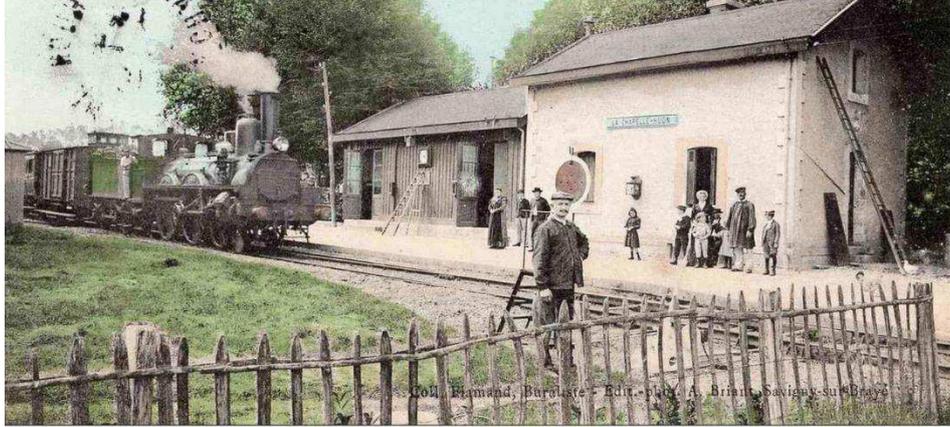
Emballages métalliques



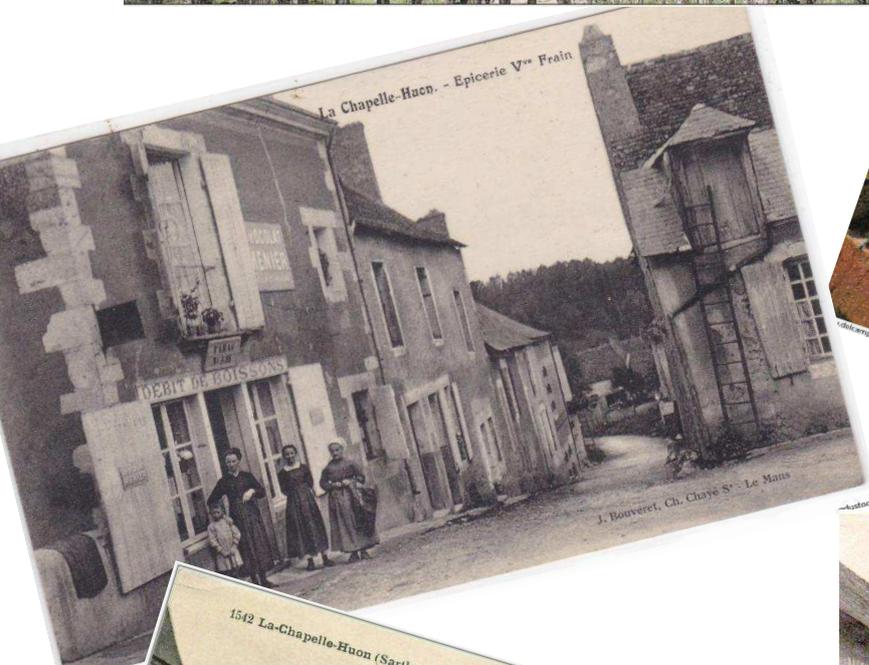
NOUVEAU :
 Tous les petits
 EMBALLAGES
 MÉTALLIQUES
 se trient !

Emballages briques & cartonnettes





Coll. Diamand, Barouste - Edit. par A. Brault, Savigny-sur-Braye

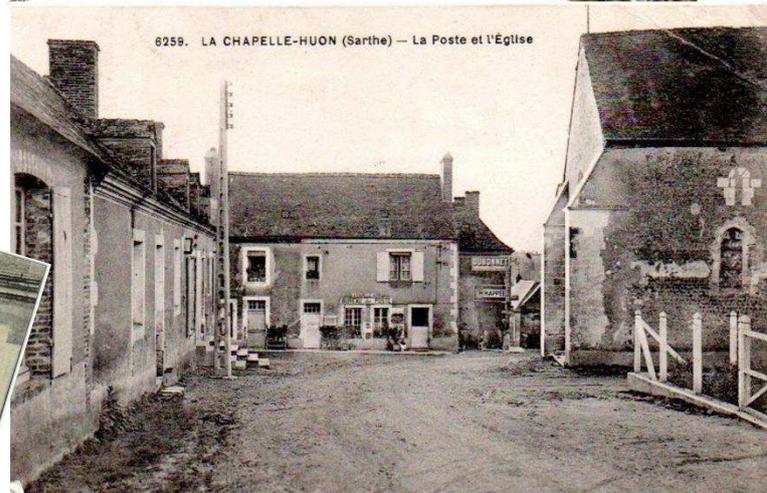


La Chapelle-Huon. - Epicerie V^o Frain

J. Bouveret, Ch. Chaye S^r - Le Mans

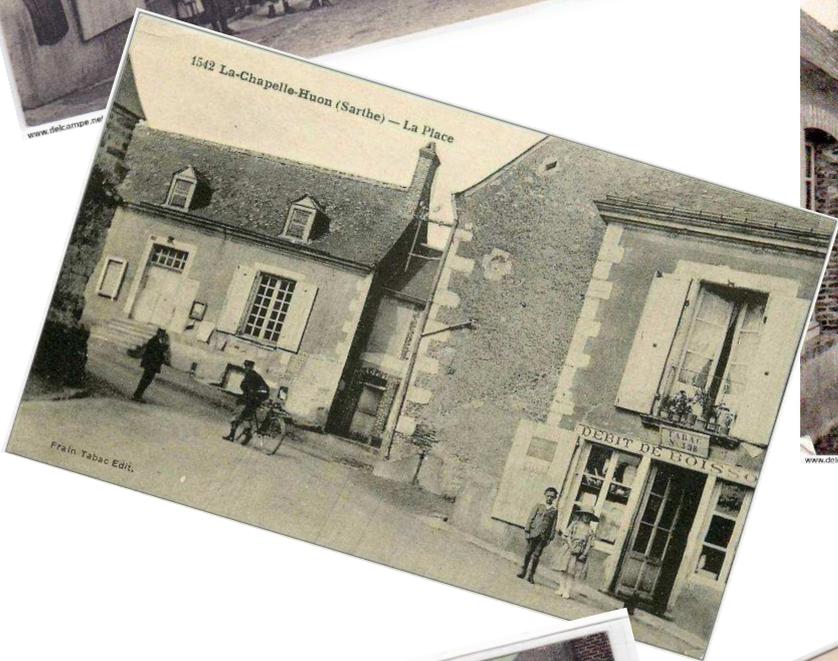


www.dalcampe.net



6259. LA CHAPPELLE-HUON (Sarthe) — La Poste et l'Eglise

www.dalcampe.net



1542 La-Chapelle-Huon (Sarthe) — La Place

Frain Tabac Edit.



6 LA CHAPPELLE-HUON (Sarthe) — La Grande-Rue

Chare, éditeur, La Chapelle-Huon



LA CHAPPELLE-HUON. — Grande Rue

Phototype J. Bouveret, Le Mans